

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 12 Septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 8 Septembre 2022
--

L'an deux mil vingt deux

et le douze septembre

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, GLEREAN Thibault, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : FOURDIN Fabrice (pouvoir à RULLIAT Christian), RECOLLON Chantal (pouvoir à AIGLON Olivier), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), BLUM Virginie (pouvoir à CAFFIER Fabien)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2022-071

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature du marché de prestation de service « accord cadre » Chapelle de Châteaueux

Madame la Maire expose qu'une procédure MAPA a été mise en œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de la Chapelle de Châteaueux. Seules deux offres ont été déposées. Il est proposé de retenir le cabinet d'architectes ARCHITECTURE ET HERITAGE, suite à l'ouverture des plis effectuées en commission MAPA, après consultation de la DRAC.

L'offre concernant la mission diagnostic s'élève à 12 350 € HT. La mission de base prévoit quant à elle, une rémunération en pourcentage du coût prévisionnel des travaux, arrêté ultérieurement, après diagnostic.

Il est précisé que la commune a anticipé une possibilité éventuelle de résiliation en cours de marché, si elle n'est pas satisfaite de la mission diagnostic.

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame la Maire à signer l'accord cadre ci-dessus mentionné, avec ARCHITECTURE ET HERITAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le marché de prestation de service « accord cadre » ci-dessus énoncé, à intervenir avec ARCHITECTURE ET HERITAGE,
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget principal, exercices 2022, et suivants
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le marché, ainsi que tous documents afférents,
- **CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 20 SEP. 2022
Publication ou notification du : 15 SEP. 2022
Publication sur le site internet : 15 SEP. 2022
Affichage du procès-verbal le : 15 SEP. 2022

